

TERMES DE REFERENCE

PROJET D'APPUI AUX NEGOCIATIONS DES PROJETS GAZIERS ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES (PADG)

Recrutement d'un cabinet de conseil spécialisé dans les affaires juridiques et fiscales dans l'industrie du pétrole et du gaz et dans le financement amont du gaz et le financement de projets de liquéfaction du gaz pour les phases ultérieures de GTA

I. CONTEXTE

La République islamique de Mauritanie est située dans la région du Maghreb en Afrique de l'Ouest, au carrefour de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique du Nord. Elle possède une côte de 754 km sur l'océan atlantique.

Grace à des efforts continus de promotion de l'exploration de pétrole et de gaz, le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (MPEM) soutenu par la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier (SMHMPM) a su motiver des sociétés pétrolières à entreprendre les investissements qui ont abouti, en décembre 2015, à l'identification des ressources gazières de Grand Tortue / Ahmeyim (GTA), qui est à cheval sur les eaux de la Mauritanie et du Sénégal.

L'Accord de Coopération Inter-États entre la Mauritanie et le Sénégal (ACI) et l'Acte Additionnel relatif à la fiscalité ont été signés en décembre 2018 ce qui a permis aux opérateurs de déclarer la décision finale d'investissement (DFI) de la phase 1 du projet GTA.

D'autres part, grâce à l'activité d'exploration croissante, d'autres projets pétroliers et gaziers pourraient voir le jour dans le court et moyen termes.

Le groupe de la Banque Mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement du cadre juridique et réglementaire et des capacités.

Le travail prévu dans le cadre de ces termes de références sera financé par le Don précité.

II. OBJECTIF

La présente mission a pour objectif de sélectionner une firme pour fournir une assistance au MPEM et la SMHMPM dans le domaine juridique et fiscal ainsi que dans le financement des projets de développement pétroliers et gaziers y compris la liquéfaction du gaz naturel. La méthode de sélection sera la « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) ».

III. MISSIONS/ACTIVITES

Afin d'atteindre les objectifs de cette mission, le travail du Consultant comprendra les activités et tâches suivantes :

1. Assistance juridique dans le cadre des contrats en rapport avec les projets pétroliers et gaziers notamment GTA :

Mettre à la disposition du MPEMi et de la SMHPM un ou plusieurs expert(s) juridique(s) dont la mission sera axée sur ce qui suit :

- Revue et commentaires des projets de contrats à conclure
- Assistance aux négociations des contrats à conclure
- Conseil par rapport à la mise en œuvre des contrats conclus
- Toute autre assistance juridique dont le client aurait besoin en rapport avec l'objet de cette mission

2. Assistance pour le choix du mécanisme de financement de la participation de la SMHPM dans les projets d'hydrocarbures :

Identifier et proposer les options potentielles pour le financement de la part de la SMHPM dans les projets d'hydrocarbures, notamment le projet GTA. Cette activité comprendra notamment ce qui suit :

- Elaborer les modèles, plans et simulations nécessaires pour évaluer les options et leurs impacts
- Assister la SMHPM dans le choix du meilleur mécanisme de financement
- Accompagner la SMHPM dans la recherche et les négociations avec les bailleurs de fonds potentiels
- Accompagner la SMHPM dans la rédaction et les négociations des contrats ainsi que la mise en œuvre du montage de l'option retenue pour chaque projet ou phase de projet
- Toute autre assistance financière dont le client aurait besoin en rapport avec l'objet de cette mission

3. Assistance pour la rédaction et la négociation des dispositions fiscales éventuelles à appliquer aux projets notamment GTA

- Assister l'Etat dans le suivi de l'exécution de l'Acte Additionnel relatif au régime fiscal et douanier applicable aux sous-traitants de GTA
- Assister l'Etat dans les préparations et les négociations des accords fiscaux relatifs aux phases futures de GTA ainsi qu'aux autres projets d'hydrocarbures
- Toute autre assistance fiscale dont le client aurait besoin en rapport avec l'objet de cette mission.

IV. CALENDRIER ET LIVRABLES

- **Calendrier**

L'exécution de cette mission commencera dès la notification faite par le Client au Consultant de commencer à fournir les Services et s'étalera sur une durée de trois (3) années. Le calendrier prévisionnel des sous-rubriques est prévu comme suit :

- Assistance juridique dans le cadre des contrats en rapport avec le projet GTA : 2 ans ;
- Assistance juridique dans le cadre des contrats en rapport avec les autres projets pétroliers et gaziers : 24 mois ;
- Assistance pour le choix du mécanisme de financement de la participation de la SMHPM dans les projets pétroliers et gaziers : 24 mois ;
- Assistance pour la rédaction et la négociation des dispositions fiscales des projets pétroliers et gaziers : 18 mois.

- **Livrables**

Les livrables attendus pour de la présente mission comprennent deux parties :

a) Partie des livrables rémunérée au forfait :

Cette partie correspond aux livrables relatifs aux modèles, plans et simulations nécessaires pour évaluer les options et leurs impacts.

b) Partie des livrables rémunérée au temps passée :

Cette partie correspond aux documents d'études, d'avis, de revues et d'opinions ainsi que les différents rapports produits pour les missions/activités décrites dans la section III autres que la partie rémunérée au forfait telle que définie plus haut.

V. CONTRAT, REMUNERATION ET DEPENSES REMBOURSABLES

Le contrat comprendra deux parties : une partie des activités à rémunération forfaitaire ; et une partie des activités rémunérées au temps passé.

Les activités liées à cette mission seront payées comme suit :

- a) Les modèles, plans et simulations nécessaires pour évaluer les options et leurs impacts seront rémunérés au forfait ;
- b) Les autres activités seront réglées au temps passé. Le Gouvernement Mauritanien à travers le projet réglera au Consultant :

- (i) la rémunération déterminée sur la base du temps effectivement consacré par chacun des experts à l'exécution des services après la date de commencement des services ou toute autre date dont les parties auront convenu par écrit ;
- (ii) les dépenses remboursables effectivement encourues par le Consultant lors de l'exécution des Services.

Les rapports suivants qui seront rémunérés forfaitairement :

- **Livrable Rapport 1** : Les options potentielles pour le financement de la participation de la SMHPM dans les projets d'hydrocarbures
- **Livrable Rapport 2** : Les plans de financement
- **Livrable Rapport 3** : Les modèles de simulations nécessaires pour évaluer les options

Le Contrat comprendra une formule de révision des prix aussi bien pour les activités à rémunération forfaitaire que pour les activités rémunérées au temps passé.

VI. COMPETENCES ET PROFILS MINIMUM REQUIS

Le Cabinet d'Experts proposera la meilleure équipe pour remplir sa mission. Le personnel minimum clé est défini comme suit :

- **Un chef de mission** ayant une solide expérience dans le domaine juridique en relation avec les projets pétroliers et gaziers. Cet expert doit avoir les références minimales suivantes :
 - Avoir un diplôme d'études supérieures en droit ;
 - 15 ans d'expérience dans l'industrie pétrolière ou gazière ;
 - Avoir réalisé aux moins deux missions similaires au cours des 6 dernières années, certifiées par les clients.
- **Un Expert en Fiscalité pétrolière et gazière** ayant une solide expérience dans l'analyse fiscale dans le cadre des projets Upstream-Midstream. Cet expert doit avoir les références minimales suivantes :
 - Avoir un diplôme d'études supérieures en fiscalité ou en gestion ou en finance ou équivalent ;
 - Avoir 10 ans d'expérience dans l'industrie pétrolière ou gazière ;
 - Avoir réalisé deux missions similaires au cours des 6 dernières années, certifiées par les clients.
- **Un Expert financier** ayant une solide expérience dans le financement des projets pétroliers et gaziers. Cet expert doit avoir les références minimales suivantes :
 - Avoir un diplôme d'études supérieures en finance ou en gestion ou en économie ou équivalent ;
 - Avoir 10 ans d'expérience dans toute la chaîne de l'industrie pétrolière et gazière ;

- Avoir réalisé aux moins deux missions similaires au cours des 5 dernières années, certifiées par les clients.

VII. MODALITES D'EXECUTION

- Les autorités mauritaniennes désigneront un point focal qui sera l'interlocuteur du Consultant et de ses experts dans le cadre de la présente mission ;
- Le Consultant mobilisera par ses soins tous les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de cette mission, y compris la reproduction et l'impression des documents, étant entendu que ces coûts seront payés sous forme de frais remboursables ;
- Le point focal du Gouvernement de la Mauritanie y compris le MPEM et la SMHPM, mettra la documentation nécessaire disponible sur les projets en question à la disposition du Consultant, et sera chargé de l'organisation des réunions en cas de besoin avec les opérateurs des projets gaziers notamment GTA. Toutefois, le Consultant sera responsable de la collecte de toutes les informations nécessaires faisant partie du domaine public ;
- Toute livrable fourni dans le cadre de la présente mission sera transmis aux autorités mauritaniennes, y compris au MPEM et à la SMHPM et sera considéré comme une propriété pour ces deux institutions ;
- Il n'y a pas de services, installations et biens à mettre à disposition du Consultant par le Client pour la réalisation de cette mission.

VIII. VOLUME ESTIME DE LA MISSION

Le volume de travail de la mission estimé à 300 hommes-jours est réparti comme suit :

- 120 hommes-jours pour les activités à rémunération forfaitaire ;
- 180 hommes-jours pour les activités rémunérées au temps passé.